

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2025 - 18 h 00 - convocation du 13 février 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-011

CONVENTION DE PARTENARIAT MUTUELLE RÉGIONALE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Monsieur le Maire informe le conseil que la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le but de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins, propose aux citoyens une couverture santé adaptée à leurs besoins et à des prix compétitifs. Ce dispositif vise à garantir sur le long terme un tarif avantageux pour les souscripteurs, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée et ainsi permettre de garantir des tarifs préférentiels.

Monsieur le Maire propose que la commune accompagne l'accès du dispositif « Mutuelle Régionale » à destination de tous les Meyssois par une convention de partenariat ci-jointe à la délibération.

Ce dispositif s'adresse à toutes les personnes n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel - ANI (mutuelle proposée par les entreprises) et souhaitant améliorer leur couverture maladie complémentaire.

Cette convention prendra effet le 01 mars 2025 pour une durée d'un an avec tacite reconduction dans la limite de 3 fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat Mutuelle Régionale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **TRANSMET** un exemplaire de la présente délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Délégué MILTIS région Auvergne Rhône Alpes pour information.

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - GODATO - CORTIAL - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - DENIS
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - ROCHETTE - ROUX - MONTCHAUD - REYMONDON
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme GODATO à Mme DENIS - M. ROUX à M. CUER
M. MONTCHAUD à M. ROCHETTE

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Mme DENIS

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes POUR :	15
Votes CONTRE :	
Abstentions :	

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Éric CUER

